

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Mazères-Lezons - Commune de MAZERES-LEZONS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21640373300019

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE LESCAR RIVES DU GAVE

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : Principal (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	23
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	24
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	28
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	29
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	30
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	31
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	32
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	33
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	34
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	35
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	36
B1.6 - Etat des engagements reçus	37
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	38
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	39
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	42
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	43
C3.2 - Liste des établissements publics créés	44
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	45
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	46

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	47
D2 - Arrêté et signatures	48

Commune de MAZERES-LEZONS - Principal - BP - 2022

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 064373465	Commune de MAZERES-LEZONS Principal	BP 2022
--------------------------------	---	-------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1866
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
1259159,35	1486281,49	1081,15	744,63

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	596,91	615,00
2	Produit des impositions directes/population	416,55	352,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	745,02	787,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	1460,12	260,00
5	Encours de dette/population	327,70	611,00
6	DGF/population	93,92	154,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,5193	0,4510
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	1,0024	0,8780
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	1,9598	0,3310
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,4398	0,7800

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 748 942,00	1 397 607,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 351 335,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	2 748 942,00	2 748 942,00
--	---------------------	---------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 192 691,00	3 288 683,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 95 992,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	3 288 683,00	3 288 683,00
---	---------------------	---------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	6 037 625,00	6 037 625,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	341 620,00	0,00	322 245,00	322 245,00	322 245,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	580 900,00	0,00	573 300,00	573 300,00	573 300,00
014	Atténuations de produits	25 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
65	Autres charges de gestion courante	168 639,00	0,00	177 780,00	177 780,00	177 780,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 116 159,00	0,00	1 093 325,00	1 093 325,00	1 093 325,00
66	Charges financières	19 000,00	0,00	16 500,00	16 500,00	16 500,00
67	Charges exceptionnelles	3 540,00	0,00	3 225,00	3 225,00	3 225,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 148 699,00	0,00	1 123 050,00	1 123 050,00	1 123 050,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 269 599,00		1 625 148,00	1 625 148,00	1 625 148,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	745,00		744,00	744,00	744,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 270 344,00		1 625 892,00	1 625 892,00	1 625 892,00
TOTAL		2 419 043,00	0,00	2 748 942,00	2 748 942,00	2 748 942,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 748 942,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	8 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	80 300,00	0,00	78 570,00	78 570,00	78 570,00
73	Impôts et taxes	933 840,00	0,00	1 046 625,00	1 046 625,00	1 046 625,00
74	Dotations et participations	198 450,00	0,00	191 924,00	191 924,00	191 924,00
75	Autres produits de gestion courante	64 780,00	0,00	69 400,00	69 400,00	69 400,00
Total des recettes de gestion courante		1 285 370,00	0,00	1 388 519,00	1 388 519,00	1 388 519,00
76	Produits financiers	10,00	0,00	8,00	8,00	8,00
77	Produits exceptionnels	4 200,00	0,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 289 580,00	0,00	1 390 327,00	1 390 327,00	1 390 327,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		7 280,00	7 280,00	7 280,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		7 280,00	7 280,00	7 280,00
TOTAL		1 289 580,00	0,00	1 397 607,00	1 397 607,00	1 397 607,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 351 335,00
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 748 942,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 618 612,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	---------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 475,20	0,00	600,00	600,00	600,00
204	Subventions d'équipement versées	14 862,00	0,00	14 862,00	14 862,00	14 862,00
21	Immobilisations corporelles	1 139 590,00	0,00	1 545 500,00	1 545 500,00	1 545 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	882 242,00	0,00	957 896,00	957 896,00	957 896,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 042 169,20	0,00	2 518 858,00	2 518 858,00	2 518 858,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	320 550,00	0,00	297 000,00	297 000,00	297 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	6 224,80	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
	Total des dépenses financières	326 774,80	0,00	307 000,00	307 000,00	307 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	244 800,00	244 800,00	244 800,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 368 944,00	0,00	3 070 658,00	3 070 658,00	3 070 658,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	7 280,00	7 280,00	7 280,00
041	Opérations patrimoniales (4)	84 783,00	0,00	114 753,00	114 753,00	114 753,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	84 783,00	0,00	122 033,00	122 033,00	122 033,00
	TOTAL	2 453 727,00	0,00	3 192 691,00	3 192 691,00	3 192 691,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	95 992,00
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 288 683,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	233 140,00	0,00	313 886,00	313 886,00	313 886,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	250 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	483 140,00	0,00	613 886,00	613 886,00	613 886,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	55 000,00	0,00	32 500,00	32 500,00	32 500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	271 658,00	0,00	95 992,00	95 992,00	95 992,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 600,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	558 860,00	0,00	558 860,00	558 860,00	558 860,00
	Total des recettes financières	887 118,00	0,00	689 352,00	689 352,00	689 352,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	244 800,00	244 800,00	244 800,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 370 258,00	0,00	1 548 038,00	1 548 038,00	1 548 038,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 269 599,00	0,00	1 625 148,00	1 625 148,00	1 625 148,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	745,00	0,00	744,00	744,00	744,00
041	Opérations patrimoniales (4)	84 783,00	0,00	114 753,00	114 753,00	114 753,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 355 127,00	0,00	1 740 645,00	1 740 645,00	1 740 645,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	2 725 385,00	0,00	3 288 683,00	3 288 683,00	3 288 683,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 288 683,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)
--

1 618 612,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	322 245,00		322 245,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	573 300,00		573 300,00
014	Atténuations de produits	20 000,00		20 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	177 780,00		177 780,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	16 500,00	0,00	16 500,00
67	Charges exceptionnelles	3 225,00	0,00	3 225,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	744,00	744,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		1 625 148,00	1 625 148,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 123 050,00	1 625 892,00	2 748 942,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 748 942,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	297 000,00	0,00	297 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	600,00	0,00	600,00
204	Subventions d'équipement versées	14 862,00	0,00	14 862,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 545 500,00	114 753,00	1 660 253,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	957 896,00	0,00	957 896,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	244 800,00	0,00	244 800,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		7 280,00	7 280,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00
Dépenses d'investissement – Total		3 070 658,00	122 033,00	3 192 691,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	95 992,00
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 288 683,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	2 000,00		2 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	78 570,00		78 570,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 046 625,00		1 046 625,00
74	Dotations et participations	191 924,00		191 924,00
75	Autres produits de gestion courante	69 400,00	0,00	69 400,00
76	Produits financiers	8,00	0,00	8,00
77	Produits exceptionnels	1 800,00	0,00	1 800,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		7 280,00	7 280,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 390 327,00	7 280,00	1 397 607,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 351 335,00
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 748 942,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	32 500,00	0,00	32 500,00
13	Subventions d'investissement	313 886,00	11 652,00	325 538,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	302 000,00	103 101,00	405 101,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		744,00	744,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	244 800,00	0,00	244 800,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		1 625 148,00	1 625 148,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	558 860,00		558 860,00
Recettes d'investissement – Total		1 452 046,00	1 740 645,00	3 192 691,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	95 992,00
-----------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 288 683,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	341 620,00	322 245,00	322 245,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	56 000,00	53 000,00	53 000,00
60611	Eau et assainissement	7 000,00	5 000,00	5 000,00
60612	Energie - Electricité	65 000,00	73 000,00	73 000,00
60621	Combustibles	200,00	600,00	600,00
60622	Carburants	5 500,00	7 000,00	7 000,00
60623	Alimentation	2 300,00	2 500,00	2 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	500,00	500,00	500,00
60631	Fournitures d'entretien	5 000,00	5 000,00	5 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	12 000,00	15 000,00	15 000,00
60633	Fournitures de voirie	1 500,00	1 500,00	1 500,00
60636	Vêtements de travail	1 200,00	1 300,00	1 300,00
6064	Fournitures administratives	1 800,00	1 500,00	1 500,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	1 600,00	1 600,00	1 600,00
6067	Fournitures scolaires	4 270,00	4 435,00	4 435,00
611	Contrats de prestations de services	10 200,00	11 000,00	11 000,00
6135	Locations mobilières	10 000,00	10 000,00	10 000,00
61521	Entretien terrains	8 000,00	8 000,00	8 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	14 000,00	9 000,00	9 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 000,00	2 000,00	2 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	20 000,00	14 600,00	14 600,00
615232	Entretien, réparations réseaux	10 000,00	8 000,00	8 000,00
61551	Entretien matériel roulant	5 000,00	5 000,00	5 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00	2 500,00	2 500,00
6156	Maintenance	18 000,00	18 000,00	18 000,00
6161	Multirisques	8 500,00	9 300,00	9 300,00
6182	Documentation générale et technique	1 200,00	1 410,00	1 410,00
6184	Versements à des organismes de formation	600,00	650,00	650,00
6188	Autres frais divers	300,00	400,00	400,00
6226	Honoraires	22 000,00	1 500,00	1 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	500,00	400,00	400,00
6231	Annonces et insertions	300,00	200,00	200,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6236	Catalogues et imprimés	800,00	0,00	0,00
6237	Publications	4 600,00	4 600,00	4 600,00
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	3 200,00	3 200,00
6257	Réceptions	500,00	1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	2 500,00	2 000,00	2 000,00
6262	Frais de télécommunications	12 000,00	13 000,00	13 000,00
627	Services bancaires et assimilés	50,00	50,00	50,00
6281	Concours divers (cotisations)	13 500,00	14 000,00	14 000,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	500,00	500,00	500,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	300,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	7 600,00	8 200,00	8 200,00
6358	Autres droits	300,00	300,00	300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	580 900,00	573 300,00	573 300,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 500,00	7 500,00	7 500,00
6411	Personnel titulaire	355 000,00	333 000,00	333 000,00
6413	Personnel non titulaire	35 100,00	49 000,00	49 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	71 400,00	73 000,00	73 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	90 700,00	88 000,00	88 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 000,00	1 700,00	1 700,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	16 200,00	16 200,00	16 200,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	2 000,00	3 000,00	3 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00	100,00	100,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 800,00	1 800,00	1 800,00
014	Atténuations de produits	25 000,00	20 000,00	20 000,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	25 000,00	20 000,00	20 000,00
65	Autres charges de gestion courante	168 639,00	177 780,00	177 780,00
6531	Indemnités	70 289,00	69 000,00	69 000,00
6532	Frais de mission	300,00	300,00	300,00
6533	Cotisations de retraite	3 800,00	4 100,00	4 100,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	8 100,00	6 800,00	6 800,00
6535	Formation	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6536	Frais de représentation du maire	800,00	500,00	500,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	50,00	0,00	0,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	15 000,00	17 830,00	17 830,00
65548	Autres contributions	2 400,00	2 400,00	2 400,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6558	Autres contributions obligatoires	1 200,00	1 200,00	1 200,00
657362	Subv. fonct. CCAS	13 200,00	3 000,00	3 000,00
65737	Autres établissements publics locaux	0,00	9 100,00	9 100,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	51 500,00	61 550,00	61 550,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		1 116 159,00	1 093 325,00	1 093 325,00
66	Charges financières (b)	19 000,00	16 500,00	16 500,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	19 000,00	16 500,00	16 500,00
67	Charges exceptionnelles (c)	3 540,00	3 225,00	3 225,00
6713	Secours et dots	90,00	0,00	0,00
6714	Bourses et prix	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	450,00	225,00	225,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 148 699,00	1 123 050,00	1 123 050,00
023	Virement à la section d'investissement	1 269 599,00	1 625 148,00	1 625 148,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	745,00	744,00	744,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	745,00	744,00	744,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 270 344,00	1 625 892,00	1 625 892,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 270 344,00	1 625 892,00	1 625 892,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 419 043,00	2 748 942,00	2 748 942,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 748 942,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	8 000,00	2 000,00	2 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	8 000,00	2 000,00	2 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	80 300,00	78 570,00	78 570,00
7022	Coupes de bois	150,00	170,00	170,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	500,00	1 000,00	1 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	4 000,00	8 000,00	8 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	1 200,00	600,00	600,00
70632	Redevances services à caractère loisir	800,00	1 500,00	1 500,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	59 000,00	59 000,00	59 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	1 150,00	2 300,00	2 300,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	13 500,00	6 000,00	6 000,00
73	Impôts et taxes	933 840,00	1 046 625,00	1 046 625,00
73111	Impôts directs locaux	723 700,00	777 335,00	777 335,00
73211	Attribution de compensation	131 000,00	184 650,00	184 650,00
73221	FNGIR	13 140,00	13 140,00	13 140,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	20 000,00	21 000,00	21 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	28 000,00	28 500,00	28 500,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	18 000,00	22 000,00	22 000,00
74	Dotations et participations	198 450,00	191 924,00	191 924,00
7411	Dotation forfaitaire	169 500,00	157 527,00	157 527,00
74121	Dotation de solidarité rurale	16 700,00	17 730,00	17 730,00
744	FCTVA	3 000,00	2 500,00	2 500,00
74718	Autres participations Etat	0,00	1 800,00	1 800,00
7478	Participat° Autres organismes	5 000,00	8 000,00	8 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	0,00	4 367,00	4 367,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	4 250,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	64 780,00	69 400,00	69 400,00
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	1 300,00	1 350,00	1 350,00
752	Revenus des immeubles	63 400,00	68 000,00	68 000,00
75814	Redevances sur l'énergie hydraulique	0,00	50,00	50,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	80,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 285 370,00	1 388 519,00	1 388 519,00
76	Produits financiers (b)	10,00	8,00	8,00
761	Produits de participations	10,00	8,00	8,00
77	Produits exceptionnels (c)	4 200,00	1 800,00	1 800,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	1 800,00	1 800,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	2 700,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 500,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 289 580,00	1 390 327,00	1 390 327,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	7 280,00	7 280,00
791	Transferts charges de gestion courante	0,00	7 280,00	7 280,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	7 280,00	7 280,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 289 580,00	1 397 607,00	1 397 607,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 351 335,00
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 748 942,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	5 475,20	600,00	600,00
2032	Frais de recherche et de développement	1 700,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	3 775,20	600,00	600,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	14 862,00	14 862,00	14 862,00
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	14 862,00	14 862,00	14 862,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 139 590,00	1 545 500,00	1 545 500,00
2111	Terrains nus	23 400,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	550 800,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	6 000,00	6 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	50 000,00	50 000,00
21312	Bâtiments scolaires	1 400,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	521 800,00	592 000,00	592 000,00
2132	Immeubles de rapport	600,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	817 200,00	817 200,00
21538	Autres réseaux	0,00	49 500,00	49 500,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	22 500,00	22 500,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	1 000,00	1 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	41 590,00	7 300,00	7 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	882 242,00	957 896,00	957 896,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	882 242,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	957 896,00	957 896,00
Total des dépenses d'équipement		2 042 169,20	2 518 858,00	2 518 858,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	320 550,00	297 000,00	297 000,00
1641	Emprunts en euros	312 750,00	288 700,00	288 700,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 600,00	2 000,00	2 000,00
168758	Dettes - Autres groupements	6 200,00	6 300,00	6 300,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	6 224,80	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses financières		326 774,80	307 000,00	307 000,00
458122	Aménagement de la RD37 (6)	0,00	244 800,00	244 800,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	244 800,00	244 800,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 368 944,00	3 070 658,00	3 070 658,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	7 280,00	7 280,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	7 280,00	7 280,00
4815	Charges liées à crise sanitaire Covid-19	0,00	7 280,00	7 280,00
041	Opérations patrimoniales (10)	84 783,00	114 753,00	114 753,00
2111	Terrains nus	84 783,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	114 753,00	114 753,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		84 783,00	122 033,00	122 033,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 453 727,00	3 192 691,00	3 192 691,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	95 992,00
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 288 683,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	233 140,00	313 886,00	313 886,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	114 436,00	114 436,00
1323	Subv. non transf. Départements	195 800,00	43 000,00	43 000,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	30 000,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	7 340,00	156 450,00	156 450,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	250 000,00	300 000,00	300 000,00
1641	Emprunts en euros	250 000,00	300 000,00	300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		483 140,00	613 886,00	613 886,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	326 658,00	128 492,00	128 492,00
10222	FCTVA	40 000,00	16 500,00	16 500,00
10226	Taxe d'aménagement	15 000,00	16 000,00	16 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	271 658,00	95 992,00	95 992,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 600,00	2 000,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	558 860,00	558 860,00	558 860,00
Total des recettes financières		887 118,00	689 352,00	689 352,00
458222	Aménagement de la RD37 (5)	0,00	244 800,00	244 800,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	244 800,00	244 800,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 370 258,00	1 548 038,00	1 548 038,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 269 599,00	1 625 148,00	1 625 148,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	745,00	744,00	744,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	745,00	744,00	744,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 270 344,00	1 625 892,00	1 625 892,00
041	Opérations patrimoniales (9)	84 783,00	114 753,00	114 753,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	11 652,00	11 652,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	0,00	103 101,00	103 101,00
27638	Créance Autres établissements publics	84 783,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 355 127,00	1 740 645,00	1 740 645,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 725 385,00	3 288 683,00	3 288 683,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 288 683,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1 041 = R1 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 056 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 056 000,00									
00001350207	CREDIT AGRI. PYRENEES GASCOGNE	15/04/2019		05/05/2019	460 000,00	F		1,370	1,370	EUR	M	C	N	A-1
5107102291	CREDIT AGRI. PYRENEES GASCOGNE	18/12/2009		05/04/2010	596 000,00	F		4,030	4,030	EUR	T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Commune de MAZERES-LEZONS - Principal - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 056 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		611 490,96					65 184,64	14 244,49	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		611 490,96					65 184,64	14 244,49	0,00	0,00
00001350207	N	0,00	A-1	365 640,96	10,34	F		1,370	35 384,64	4 787,09	0,00	0,00
5107102291	N	0,00	A-1	245 850,00	8,25	F		5,000	29 800,00	9 457,40	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		611 490,96					65 184,64	14 244,49	0,00	0,00

Commune de MAZERES-LEZONS - Principal - BP - 2022

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	611 490,96	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		305 000,00	I 305 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		295 000,00	295 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	288 700,00	288 700,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	6 300,00	6 300,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		10 000,00	10 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	10 000,00	10 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	305 000,00	0,00	95 992,00	400 992,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 217 252,00	III 2 217 252,00
Ressources propres externes de l'année (a)		32 500,00	32 500,00
10222	FCTVA	16 500,00	16 500,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	16 000,00	16 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 184 752,00	2 184 752,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	744,00	744,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	558 860,00	558 860,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 625 148,00	1 625 148,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 217 252,00	0,00	0,00	95 992,00	2 313 244,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	400 992,00
Ressources propres disponibles	IV	2 313 244,00
Solde	V = IV – II (6)	1 912 252,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					347 198,06	38 121,20										1 055,96	18 822,49	
SA HLM CARPI	1985	P	GARANTIE D'EMPRUNT A LA SA D'HLM LE COLIGNY	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	347 198,06	38 121,20	2,64	A	V	5,600	V	2,770	A-1	EUR	1 055,96	18 822,49		
TOTAL GENERAL					347 198,06	38 121,20										1 055,96	18 822,49	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	19 878,45
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	79 429,13
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	99 307,58
Recettes réelles de fonctionnement	II	1 390 327,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	7,14
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					122 529,87	56 771,19	10 477,38
Au profit d'organismes publics					122 529,87	56 771,19	10 477,38
2008	remboursement	SDEPA	20	A	32 699,28	14 126,38	2 552,92
2008	remboursement	SDEPA	20	A	18 209,68	7 864,83	1 423,59
2013	remboursement	SDEPA	15	A	6 776,80	3 044,92	607,38
2014	remboursement	SDEPA	15	A	64 844,11	31 735,06	5 893,49
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
TOTAL					122 529,87	56 771,19	10 477,38

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574	N°1 subvention		ASMUR	Association	8 000,00
6574	N°1 subvention		ASS UNION DEP SAPEURS POMPIERS	Entreprise	0,00
6574	N°1 subvention		ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES	Association	1 250,00
6574	N°1 subvention		CENTRE SOCIAL DE MAZERES	Association	41 000,00
6574	N°1 subvention		COMITE DES FETES DE MAZERES	Association	5 000,00
6574	N°1 subvention		FNACA	Association	250,00
6574	N°1 subvention		TRAIL DES COSTALATS	Association	300,00
6574	N°1 subvention		UNION SPORTIVE DE MAZERES	Association	5 500,00
6574	N°1 subvention		VELO CLUB MAZEROIS	Association	250,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
ADJOINT ADMINISTRATIF (Av. Janv. 2022)	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		4,00	3,00	7,00	6,26	0,00	6,26
ADJOINT TECHNIQUE (Av. Janv. 2022)	C	2,00	3,00	5,00	4,26	0,00	4,26
ADJOINT TECHNIQUE PR. DE 1ERE CL. (Av. Janv. 2022)	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
AGENT SPC PR. 1ERE CL. DES E.M. (Av. Janv. 2021)	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AGENT SPC PR. 2EME CL. DES E.M. (Av. Janv. 2022)	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	1,00	1,00	0,43	0,00	0,43
ADJOINT DU PATRIMOINE (Av. Janv. 2022)	C	0,00	1,00	1,00	0,43	0,00	0,43
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	3,00	3,00	1,22	0,00	1,22
ADJOINT D'ANIMATION (Av. Janv. 2022)	C	0,00	3,00	3,00	1,22	0,00	1,22
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		10,00	7,00	17,00	12,91	0,00	12,91

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u> 15/10/2018 -	Pau Béarn Pyrénées Restauration		SPL	4 305,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
SIVU DE GESTION DU CENTRE DE LOISIRS DE NARCASTET		sans fiscalité propr	700,00
SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DES PA		sans fiscalité propr	30,00
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU PYRENEES	01/01/2000	TPU	0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale		-	SPA	Non
CE	< Néant >		-		Non
Régie personnalisée	< Néant >		-		Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	< Néant >		-			Non
Lotissement	< Néant >		-			Non
Service social et médico-social	< Néant >		-			Non

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	2 600 000,00	4,81	28,82	1,59	749 320,00	6,47
TFPNB	12 800,00	0,34	50,50	1,61	6 464,00	1,96
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	2 612 800,00	4,79			755 784,00	6,43

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTES :

Pour : 16

Contre : 3

Abstentions : 0

Date de convocation : 08/04/2022

Présenté par le Maire (1),
A Mazères-Lezons, le 13/04/2022
le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A Mazères-Lezons, le 13/04/2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

M. ANNETTE Thierry	
M. BARAFFE Michaël donne pouvoir à M. GLORIEUX Philippe	
M. BILLE Michel	
M. COSTA Joaquim	
M. ELICECHE Patxi	
M. GLORIEUX Philippe	
M. LANDES Francis	
M. LESCUEDE Frédéric	
M. PEDEFLOUS Roger	
M. VERMESSE Bruno	
Mme BILHOU Nicole	
Mme CASENAVE DIT MILHET Valérie	
Mme CHAMPAGNE Julie	
Mme CHAUVANCY Anne	
Mme DARRAGON Jennifer donne pouvoir à Mme SEMAVOINE Monique	
Mme DUFAU Nicole donne pouvoir à M. PEDEFLOUS Roger	
Mme LACOSTE Céline donne pouvoir à Mme SEMAVOINE Monique	
Mme MOUGIN Angélique	
Mme SEMAVOINE Monique	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Mazères-Lezons, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Les membres le Conseil municipal réuni(e) en session ordinaire.